



est e que je peux faire une main levée près de ma curatelle QUI ME PREND 128€TOUS LES MOIS

Par mamageo, le 20/01/2021 à 15:14

J?AI TOUTES MES CAPACITES POUR M?OCCUPER DE MON BUDGET C EST MA FILLE QUI A VOULUS ça depuis 2018 c,est contraignant pour moi

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse

[/quote]

Par youris, le 20/01/2021 à 16:19

si votre fille a voulu ça et que le juge, après avis médical, vous a placé sous tutelle, il doit y avoir des raisons.

vous devez saisir votre juge des tutelles.